



**DELIBERATION N° 21/152 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE HABILITANT
MME LAUDA GUIDICELLI, CONSEILLÈRE EXÉCUTIVE
ET M. DOMINIQUE LIVRELLI, CONSEILLER EXÉCUTIF
AUX FINS DE SIGNATURE D'ACTES PASSÉS EN LA FORME ADMINISTRATIVE**

**CHÌ APPROVA A DELEGAZIONE GENERALE CHÌ ABILITEGHJA
A SIGNORA LAUDA GUIDICELLI, CUNSIGLIERA ESECUTIVA
È U SGIÒ DOMINIQUE LIVRELLI, CUNSIGLIERU ESECUTIVU
AFFINE DI FIRMÀ ATTI PASSATI IN A FORMA AMMINISTRATIVA**

REUNION DU 28 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit juillet, la commission permanente, convoquée le 19 juillet 2021, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Laurent MARCANGELI à Mme Valérie BOZZI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
M. Hyacinthe VANNI à M. Romain COLONNA

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment l'article L. 1 311-13,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire modifié par le décret n° 2021-724 du 7 juin 2021 et le décret n° 2021-850 du 29 juin 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCHANGELI, Jean-Martin MONDOLONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la délégation générale aux fins de signature de tous les actes passés en la forme administrative.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère exécutive (pour le Cismonte) et M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif (pour le Pumonti) à signer lesdits actes qui seront publiés au Service de la Publicité Foncière de Bastia ou d'Aiacciu.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 28 juillet 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line underneath.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 28 JUILLET 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**DELEGAZIONE GENERALE CHÌ ABILITEGHJA A
SIGNORA LAUDA GUIDICELLI, CUNSIGLIERA
ESECUTIVA È U SGIÒ DOMINIQUE LIVRELLI,
CUNSIGLIERU ESECUTIVU AFFINE DI FIRMÀ ATTI
PASSATI IN A FORMA AMMINISTRATIVA**

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE HABILITANT MME LAUDA
GUIDICELLI, CONSEILLÈRE EXÉCUTIVE ET M.
DOMINIQUE LIVRELLI, CONSEILLER EXÉCUTIF AUX
FINS DE SIGNATURE D'ACTES PASSÉS EN LA FORME
ADMINISTRATIVE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue d'approuver la délégation de portée générale habilitant Mme Lauda GUIDICELLI Conseillère Exécutive (pour le Cismonte) et M. Dominique LIVRELLI Conseiller Exécutif (pour le Pumonti) aux fins de signature d'actes passés en la forme administrative.

Votre Assemblée, par délibération n° 18/191 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018, avait désigné Mme Lauda GUIDICELLI et M. Jean BIANCUCCI.

Les Directions de la Collectivité de Corses amenées à rédiger des actes administratifs de cessions, acquisitions, échanges ou autres doivent conformément à l'article L 1311-13 du CGCT faire recevoir et authentifier l'acte par le Président du Conseil exécutif de Corse en vue de sa publication au Service de la Publicité Foncière et le faire signer par un adjoint ou vice-président dans l'ordre de leur nomination.

En conclusion je vous propose :

- D'approuver la délégation générale aux fins de signature de tous actes passés en la forme administrative.
- D'autoriser Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive (pour le Cismonti) et M. Dominique LIVRELLI Conseiller exécutif (pour le Pumonti) à signer les dits actes qui seront publiés au Service de la Publicité Foncière de Bastia ou d'Aiacciu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.